

## REGLEMENT DE LA BACCHANALE 2022

### Pas d'inscription sur place le jour de la course.

**1 - La Bacchanale** est une épreuve sportive qui se compose de trois courses libres, sur une distance de 11,450 km ou 5 km pour les adultes, et 1 km pour les enfants à parcourir une fois sur chemins et routes goudronnées. Les circuits sont fléchés. Le départ et l'arrivée ont lieu à l'espace culturel, Place François Cevert (lieu des inscriptions). Les organisateurs assurent la sécurité dans les carrefours avec des signaleurs bénévoles. Le temps de course maximum est de 2h. Après ce délai, la sécurité des coureurs n'est plus assurée par les organisateurs. Toilettes assurées, mais pas de douches ni vestiaires.

**2 - L'épreuve pour les adultes** se compose d'un parcours de 11,450 km et d'un de 5 km. Elle est ouverte à tous, à partir de la catégorie «cadets 2006-2007 ». Inscription soit par internet sur notre site : [labacchanale.fr](http://labacchanale.fr) soit par courrier : **La Bacchanale - Maison des associations - 8 Quai de Verdun - 84110 Vaison la Romaine, soit par dépôt des inscriptions dans l'urne de la mairie de Vaison (pour les enfants uniquement).** Départ à **10h**.

**L'épreuve pour les enfants** est de 1 km. Elle est limitée à 150 participants. Les catégories poussins (2012-2013), benjamins (2010-2011), (minimes 2008-2009) sont chronométrées. Départ à 9 h30.

**L'éveil athlétisme (enfants nés en 2014 et 2016) n'est pas chronométré.**  
**BB Athlétisme : 2017 et après, non chronométré.**

**3 - Pour les licenciés FFA** la licence de l'année en cours est obligatoire et doit être insérée sur la fiche d'inscription sur le site. Pour les enfants aucun dossard n'est remis aux entraîneurs de club ou enseignants, mais seulement aux participants inscrits avec contrôle d'identité par l'organisateur. Pour les clubs la licence est demandée pour pouvoir récupérer son dossard. **Tout enfant courant sans dossard est sous la seule responsabilité de ses parents ou tuteurs.** L'autorisation des représentants légaux est obligatoire ( volet à remplir sur le bulletin ),

**Les non licenciés enfants et adultes doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition datant de moins d'un an. Pour les inscriptions sur Internet insérer ce document à l'emplacement réservé sur la fiche d'inscription.**

**4 - Les participants licenciés** bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Elle décline toute responsabilité pour d'éventuels accidents physiologiques immédiats ou futurs. L'organisation prévient les participants qu'ils s'engagent à leurs risques et périls et qu'ils renoncent expressément à faire valoir des droits quelconques vis-à-vis de l'organisation,

**5 - Une assistance médicale** est assurée sur place ( médecin et ambulance ). Un ravitaillement léger attend les participants à mi-parcours.

**6 - Un classement informatique général au scratch est établi.** Sont récompensés les 3 premiers au scratch hommes et femmes de chaque parcours ainsi que les premiers hommes et femmes de chaque catégorie.

**7 - Les participants autorisent expressément les organisateurs** de la course ainsi que leurs ayants droit, à utiliser librement les images sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports de communication édités par la ville de Vaison la Romaine (magazine d'information, site, internet, etc ... ) pour une durée de 3 ans.

**8 - Le prix de l'engagement pour la course** de 11,450 km est fixé à 10 Euros. Pour les 5 km le montant est fixé à 8 Euros.

**9 - L'organisateur se réserve le droit**, en cas de nécessité, de modifier ce règlement.

**10 - De par son inscription**, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance de ce présent règlement et en accepte les clauses.

**AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN CAS D'ANNULATION DE LA COURSE OU DE NON-PARTICIPATION DU COUREUR.**

**POUR CHAQUE PARTICIPANT, L'ASSOCIATION S'ENGAGE A REVERSER 1 EURO A UNE OEUVRE CARITATIVE,**